



FRANCE
KARATÉ

CRITÈRES DE SÉLECTION

**CHAMPIONNATS D'EUROPE CADETS,
JUNIORS, ESPOIRS (U21)**

Arménie | 05 au 07 février 2027



FRANCE
KARATÉ

CRITÈRES DE SÉLECTION

CHAMPIONNATS D'EUROPE CADETS,
JUNIORS, ESPOIRS (U21)

KUMITÉ

Arménie | 05 au 07 février 2027

FONCTIONNEMENT DU RANKING

La sélection s'appuie sur un ranking national par catégorie d'âge, par sexe et par catégorie de poids, sur le modèle du ranking mondial de la WKF. Il est actualisé après chaque compétition, pris en compte et sert à constituer le collectif des stages, puis la liste des sélectionnables. La catégorie d'âge de référence est celle de l'athlète aux Championnats d'Europe, d'après son âge au premier jour de la compétition : cadets 14 et 15 ans, juniors 16 et 17 ans, U21 18 à 20 ans.

Résultat	Points	Précision
1 ^{re} place	100	Champion(ne)
2 ^e place	70	Finaliste
3 ^e place	40	Deux médailles de bronze par catégorie
5 ^e place	30	Perdant(e) du combat pour la médaille de bronze
7 ^e place	20	Perdant(e) du combat de repêchage précédent
9 ^e à 15 ^e place	10	Éliminé(e) en huitième de finale
Participation	5	Dès qu'au moins un combat a été disputé (un bye n'est pas un combat)
Victoire	10	Par combat gagné, en tableau ou en repêchage (un kiken est une victoire)

Points d'une compétition = (participation + victoires + place) × coefficient × taux de transfert.

Coefficients des compétitions

Compétition	Coefficient
Championnat de France de la catégorie d'âge de l'Euro	6
Championnats du Monde 2026 dans la catégorie d'âge de l'Euro	4
Championnat de France en surclassement	3
Championnats du Monde 2026 disputés dans la catégorie d'âge inférieure	2 (4 × 50 %)

Exemples : champion(ne) de France cadet en 57 kg avec 5 victoires : $(5 + 50 + 100) \times 6 = 930$ points. Médaille de bronze aux Championnats du Monde cadets en 57 kg avec 4 victoires : $(5 + 40 + 40) \times 4 = 340$ points. Les Youth League et Séries A ne sont pas comptabilisées pour les Championnats d'Europe 2027.

Changement de catégorie de poids

Si la catégorie de poids disputée ne correspond pas à celle visée aux Championnats d'Europe, 50 % des points sont conservés (taux de transfert).

Cas particulier :

L'athlète né(e) entre le 1^{er} janvier et le 5 février 2013, 2011 ou 2009 change de catégorie d'âge avant les Championnats d'Europe : il ou elle concourt dès le début de la saison, exclusivement et sans retour possible, dans la catégorie supérieure (cadet, junior ou U21). Ses résultats comptent comme ceux de tous les athlètes de cette catégorie ; le championnat de France minime n'est pas pris en compte.

Égalité de points

En cas d'égalité de points : nombre de titres, puis de médailles d'argent, puis de bronze, confrontations directes et observation du staff lors des stages.

CRITÈRES DE SÉLECTION CADETS

Catégorie cadet : athlètes né(e)s entre le 6 février 2011 et le 5 février 2013 (âge au premier jour des Championnats d'Europe).

Masculins : 52 kg, 57 kg, 63 kg, 70 kg, +70 kg. **Féminines** : 47 kg, 54 kg, 61 kg, +61 kg.

Compétitions prises en compte

Compétition	Date	Catégorie disputée	Coefficient*
Championnat de France cadet	19 déc. 2026	Cadet	6
Championnats du Monde 2026	14-18 oct. 2026	Cadet	4
Championnat de France junior (surclassement)	9 janv. 2027	Junior	3

* Points = (participation + victoires + place) × coefficient. Points conservés à 50 % si la catégorie de poids disputée ne correspond pas à celle visée à l'Euro. Détail du calcul : voir « Fonctionnement du ranking », page 1.

Cas particuliers

- **Minime 2^e année né(e) entre le 1^{er} janvier et le 5 février 2013** : l'athlète relève de la catégorie cadette aux Championnats d'Europe. Il ou elle concourt en cadet dès le début de la saison ; ses résultats comptent comme ceux de tout cadet. Le championnat de France minime n'est pas pris en compte.
- **Cadet 2^e année né(e) entre le 1^{er} janvier et le 5 février 2011** : l'athlète relève de la catégorie junior aux Championnats d'Europe et concourt en junior toute la saison. Voir les critères juniors.
- **Changement de catégorie de poids, ex** : médaille de bronze aux Championnats du Monde en 52 kg avec 4 victoires, sélectionnable en 57 kg : $(5 + 40 + 40) \times 4 \times 50\% = 170$ points.

Étapes de la sélection

- **Ranking n°1 après le Championnat de France cadet** (19 décembre 2026) : collectif élargi invité au stage EDF du 28 au 30 décembre 2026.
- **Ranking final après le Championnat de France junior** (9 janvier 2027) : collectif du stage EDF du 15 au 17 janvier, liste des sélectionnables, sélection et stage terminal du 29 au 31 janvier 2027.

Sélectionnables

À l'issue du ranking final, les premiers de chaque catégorie de poids sont sélectionnables. Le ranking ouvre le droit à être sélectionnable. La sélection définitive est arrêtée par le comité de sélection, sous réserve des conditions générales.

CRITÈRES DE SÉLECTION JUNIORS

Catégorie junior : athlètes né(e)s entre le 6 février 2009 et le 5 février 2011 (âge au premier jour des Championnats d'Europe).

Masculins : 55 kg, 61 kg, 68 kg, 76 kg, +76 kg. **Féminines** : 48 kg, 53 kg, 59 kg, 66 kg, +66 kg.

Compétitions prises en compte

Compétition	Date	Catégorie disputée	Coefficient*
Championnat de France junior	9 janv. 2027	Junior	6
Championnats du Monde 2026	1418 oct. 2026	Junior	4
Championnat de France U21 (surclassement)	20 déc. 2026	U21	3
Championnats du Monde 2026	1418 oct. 2026	Cadet	2

* Points = (participation + victoires + place) × coefficient. Points conservés à 50 % si la catégorie de poids disputée ne correspond pas à celle visée à l'Euro. Détail du calcul : voir « Fonctionnement du ranking », page 1.

Cas particuliers

- **Cadet 2^e année né(e) entre le 1^{er} janvier et le 5 février 2011** : l'athlète concourt en junior dès le début de la saison ; ses résultats comptent comme ceux de tout junior. Le championnat de France cadet n'est pas pris en compte.
- **Championnats du Monde 2026 disputés en cadet** : l'athlète relève de la catégorie junior aux Championnats d'Europe, il conserve ce résultat du Championnats du Monde 2026 disputés en cadet avec le coefficient 2.
- **Junior 2^e année né(e) entre le 1^{er} janvier et le 5 février 2009** : catégorie U21 aux Championnats d'Europe, concourt en U21 toute la saison. Voir les critères U21.
- **Changement de catégorie de poids** : points conservés à 50 %. Exemple : points obtenus aux Championnats du Monde en -61 kg divisés par deux si l'athlète est sélectionnable en -68 kg.

Étapes de la sélection

- **Ranking n°1 après le Championnat de France U21 (20 décembre 2026)** : les juniors ayant marqué des points aux Championnats du Monde ou en surclassement U21 peuvent être invités au stage EDF du 28 au 30 décembre 2026.
- **Ranking n°2 après le Championnat de France junior (9 janvier 2027)** : collectif élargi invité au stage EDF du 15 au 17 janvier 2027.
- **Ranking final après le Championnat de France senior (16 janvier 2027)** : liste des sélectionnables, sélection et stage terminal du 29 au 31 janvier 2027.

Sélectionnables

À l'issue du ranking final, les premiers de chaque catégorie de poids sont sélectionnables. Le ranking ouvre le droit à être sélectionnable. La sélection définitive est arrêtée par le comité de sélection, sous réserve des conditions générales.

CRITÈRES DE SÉLECTION U21

Catégorie U21 : athlètes né(e)s entre le 6 février 2006 et le 5 février 2009 (âge au premier jour des Championnats d'Europe).

Masculins : -60 kg, -67 kg, -75 kg, -84 kg, +84 kg. **Féminines** : -50 kg, -55 kg, -61 kg, -68 kg, +68 kg.

Compétitions prises en compte

Compétition	Date	Catégorie disputée	Coefficient*
Championnat de France U21	20 déc. 2026	U21	6
Championnats du Monde 2026	14-18 oct. 2026	U21	4
Championnats du Monde 2026	14-18 oct. 2026	Junior	2

* Points = (participation + victoires + place) × coefficient. Points conservés à 50 % si la catégorie de poids disputée ne correspond pas à celle visée à l'Euro. Détail du calcul : voir « Fonctionnement du ranking », page 1.

Cas particuliers

- **Junior 2^e année né(e) entre le 1^{er} janvier et le 5 février 2009** : l'athlète concourt en U21 dès le début de la saison ; ses résultats comptent comme ceux de tout U21. Le championnat de France junior n'est pas pris en compte.
- **Championnats du Monde 2026 disputés en junior** : l'athlète relève de la catégorie U21 aux Championnats d'Europe, il conserve ce résultat du Championnats du Monde 2026 disputés en junior avec le coefficient 2.
- **Athlète né(e) avant le 6 février 2006** : 21 ans révolus au premier jour des Championnats d'Europe, non éligible en U21.
- **Changement de catégorie de poids** : points conservés à 50 %. Exemple : points obtenus aux Championnats du Monde en -75 kg divisés par deux si l'athlète est sélectionnable en -84 kg.

Étapes de la sélection

- **Ranking n°1 après le Championnat de France U21 (20 décembre 2026)** : collectif élargi invité au stage EDF du 28 au 30 décembre 2026.
- **Ranking final après le Championnat de France senior (16 janvier 2027)** : liste des sélectionnables, sélection et stage terminal du 29 au 31 janvier 2027.

Sélectionnables

À l'issue du ranking final, les premiers de chaque catégorie de poids sont sélectionnables. Le ranking ouvre le droit à être sélectionnable. La sélection définitive est arrêtée par le comité de sélection, sous réserve des conditions générales.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SÉLECTION

Droits et devoirs de l'athlète de l'Équipe de France

Les points obtenus au ranking et la qualité d'athlète sélectionnable qui en découle sont valables sous réserve du respect des droits et devoirs de l'athlète de l'Équipe de France définis par la charte des Équipes de France : présence aux stages et regroupements convoqués, implication et engagement dans la préparation, respect des partenaires, du staff, des officiels et des adversaires, respect des consignes médicales et des règles antidopage, comportement exemplaire en compétition et en dehors.

Le staff apprécie ces éléments tout au long de la période de sélection, notamment lors des stages collectifs (comportement, profil, état de forme, blessures). Un athlète absent sans motif valable à un stage auquel il a été convoqué, ou dont le comportement ne satisfait pas aux exigences de la charte, peut être écarté de la sélection quel que soit son classement au ranking.

Blessures et état de forme

Tout athlète blessé ou dont l'état de forme est incompatible avec une préparation optimale doit en informer le staff sans délai. L'aptitude à participer aux Championnats de référence est appréciée et validée par le médecin des Équipes de France.

Remplacements

L'athlète classé immédiatement après le ou la sélectionné(e) au ranking final de sa catégorie de poids peut être appelé(e) à le ou la remplacer :

- à la suite de l'exclusion du titulaire pour des problèmes de comportement ou le non-respect de la charte des Équipes de France ;
- à la suite de l'arrêt ou de l'abandon du titulaire pour raisons médicales, validées par le médecin des Équipes de France.

Décision de sélection

La liste des sélectionnables est proposée au Comité de sélection puis validée par la Direction Technique Nationale.



FRANCE
KARATÉ

CRITÈRES DE SÉLECTION

CHAMPIONNATS D'EUROPE CADETS,
JUNIORS, ESPOIRS (U21)

KATA

Arménie | 05 au 07 février 2027

CADRE GÉNÉRAL

La sélection pour les Championnats d'Europe Cadets, Juniors et U21 2027 repose sur un système de référence fondé sur les performances sportives. L'objectif est de disposer d'un dispositif objectif, lisible, cohérent entre les catégories et compréhensible par les athlètes comme par l'encadrement.

Les éléments pris en compte sont les résultats obtenus au Championnat de France, la performance réalisée dans la compétition internationale de référence de la catégorie, les résultats obtenus aux Championnats du Monde 2026 et, à défaut de podium, les tours effectivement disputés et remportés dans les compétitions de référence.

Principe central de comptabilisation

Pour une même compétition, les points liés au classement et ceux liés aux tours remportés ne sont jamais cumulés. Un athlète sur le podium reçoit uniquement les points correspondant à son classement. Un athlète hors podium reçoit uniquement les points correspondant aux tours effectivement remportés.

Compétitions de référence par catégorie

Catégorie	Référence nationale	Référence internationale 2027
Cadets	Championnat de France	Youth League - Venise
Juniors	Championnat de France	Youth League - Venise
U21	Championnat de France	Karate 1 - Série A de Tbilissi

Choix sportif retenu : les Cadets et les Juniors sont évalués sur le circuit Youth League. La Série A constitue la référence internationale des U21. Les Juniors ne sont donc pas évalués sur la Série A dans le présent dispositif.

CATÉGORIE CADETS – INDIVIDUEL

Compétition	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	Hors podium
Championnat de France	110 pts	70 pts	40 pts	-
Youth League - Venise	165 pts	130 pts	100 pts	15 pts par tour remporté

CATÉGORIE JUNIOR – INDIVIDUEL

Compétition	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	Hors podium
Championnat de France	110 pts	70 pts	40 pts	-
Youth League - Venise	165 pts	130 pts	100 pts	15 pts par tour remporté

Point de cohérence :

La Youth League est retenue pour les Juniors afin d'évaluer les athlètes dans leur catégorie d'âge. La Série A n'est pas intégrée au barème Junior.

CATÉGORIE U21 – INDIVIDUEL

Compétition	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	Hors podium
Championnat de France	110 pts	70 pts	40 pts	-
Karaté 1 - Série A de Tbilissi	165 pts	130 pts	100 pts	15 pts par tour remporté

Prise en compte des Championnats du Monde 2026

Les performances réalisées aux Championnats du Monde 2026 sont intégrées au classement de sélection 2027. Leur valeur dépend du maintien ou du changement de catégorie d'âge de l'athlète.

Résultat en 2026	Même catégorie en 2027	Changement de catégorie en 2027
Champion du Monde	180 pts	90 pts
Vice-champion du Monde	140 pts	70 pts
Médaille de bronze	100 pts	50 pts

Résultat en 2026	Même catégorie en 2027	Changement de catégorie en 2027
Hors podium	15 pts par tour remporté	7,5 pts par tour remporté

Cette pondération reconnaît la performance mondiale réalisée en 2026 tout en tenant compte du changement de catégorie sportive en 2027.

Règle des tours remportés

- Tour effectivement disputé et remporté : +15 points.
- Bye ou exemption : 0 point.
- Tour non disputé : 0 point.
- Les points de tours s'appliquent uniquement lorsque l'athlète n'obtient pas un classement donnant déjà lieu à l'attribution de points.
- Aucun cumul entre classement et tours remportés n'est autorisé au sein d'une même compétition.

Exemple

Un athlète classé 3^{ème} en Youth League reçoit 100 points, quels que soient les tours gagnés avant la médaille. Un athlète hors podium ayant remporté 4 tours reçoit 60 points. Cette règle évite de valoriser deux fois une même performance.

Classement final individuel

Pour chaque athlète, les points retenus dans les différentes compétitions sont additionnés afin d'établir une hiérarchie sportive de sélection.

Élément composant le total	Principe de comptabilisation
Championnat de France	Classement OU tours remportés
Compétition internationale de référence	Classement OU tours remportés
Championnats du Monde 2026	Classement OU tours remportés

Clause de départage :

En cas d'égalité de points, priorité au meilleur résultat obtenu dans la compétition internationale de référence 2026/27, puis aux résultats des Championnats du Monde 2026, puis au Championnat de France, puis au nombre total de tours effectivement remportés sur les compétitions prises en compte.

SÉLECTION DES ÉQUIPES KATA

Pour les Championnats d'Europe jeunes, la sélection par équipes doit être traitée séparément de la sélection individuelle. La catégorie jeunes correspond à une équipe Cadets-Juniors de 14 à 17 ans. Une catégorie équipe U21 est inscrite au programme européen depuis 2026.

Équipe	Population concernée	Principe
Cadets-Juniors	Athlètes de 14 à 17 ans éligibles	Sélection collective spécifique
U21	Athlètes U21 éligibles	Sélection collective spécifique

Principe de sélection collective

La composition d'une équipe ne résulte pas automatiquement du classement individuel. La sélection doit rechercher la meilleure performance collective possible et tenir compte de la capacité des athlètes à fonctionner comme une équipe dans les conditions internationales de compétition.

- Résultats obtenus par l'équipe lors des compétitions ou tests collectifs de référence.
- Niveau technique collectif et homogénéité des prestations.
- Synchronisation et maîtrise des exigences propres au kata équipe.
- Qualité du Bunkai lorsqu'il est requis par le règlement de la compétition.
- Capacité à reproduire la performance en situation de confrontation et sous pression.
- Stabilité de la composition, disponibilité et participation aux regroupements programmés.
- Niveau sportif individuel des membres, considéré comme un élément d'appréciation, mais non comme un classement automatique de l'équipe.

Processus proposé pour les équipes

- Identifier les collectifs potentiels à partir des athlètes éligibles et des résultats individuels.
- Mettre les collectifs en situation lors des stages et regroupements de référence.
- Évaluer une ou plusieurs prestations complètes dans des conditions comparables.
- Prendre prioritairement en compte les performances collectives observées et les résultats de compétition.
- Faire valider la composition définitive par le comité de sélection, dans le respect de la circulaire de sélection.

Point à conserver :

Le classement individuel aide à identifier le niveau des athlètes, mais il ne doit pas imposer mécaniquement la composition d'une équipe kata. Une équipe performante repose sur une cohérence collective qui doit être évaluée comme telle.

COMITÉ DE SÉLECTION ET APPLICATION DE LA PROCÉDURE

Le classement établi selon le présent barème constitue l'outil de référence du comité de sélection. Le comité veille à l'application des critères, au respect du barème et de la procédure fixée par la circulaire de sélection. Il examine également les éventuelles situations particulières prévues par celle-ci.

Toute décision s'écartant de la hiérarchie sportive issue du barème devra être motivée au regard de critères préalablement définis et des dispositions de la circulaire de sélection.

